

# ETANG DU GRAND GUYOT

## REGLEMENT DE PECHE

Ce règlement doit permettre à chacun de pratiquer la pêche en toute quiétude, tout en respectant le calme des lieux, la nature environnante, et le bien-être des poissons.

**Toute personne ayant un comportement gênant pour l'entourage, et tout manquement au règlement entraînera l'exclusion immédiate du plan d'eau.**

L'Etang du Grand Guyot est la propriété de Mr et Mme Meurant (SCI du Grand Guyot). Seuls y sont autorisés à pêcher la famille Meurant et ses invités, ainsi que les locataires des Gîtes Les Bottrais et du Ti' Camping des Bottrais.

**Les visiteurs des Gîtes et du Ti' Camping ne sont pas autorisés à pêcher.**

**La pêche est en NO KILL : remise du poisson à l'eau, après la photo !**

**La baignade est interdite.**

Notre étang est en eaux closes. Ainsi la pêche est autorisée toute l'année.

Sauf dérogation, les heures légales de pêche sont à respecter, soit ½ heure avant le lever du soleil et jusqu'à ½ heure après le coucher du soleil.

La pêche de nuit peut être autorisée **sur demande.**

**2 postes de pêche de 2 pêcheurs maximum.**

3 cannes à pêche maxi par personne.

En cas d'absence au poste de pêche, sortir obligatoirement les cannes de l'eau.

Pêche aux leurres artificiels autorisés (poissons nageurs, cuillère...) avec **ardillon écrasé.**

Pêche aux vifs interdite.

Pas de Waders ni de float-tube.

**Tapis ou bassine de réception mouillés obligatoire, sous peine d'interdiction de pêcher,**

+ Epuisette et bourriche.

Si besoin, possibilité de prêt sur demande.

Pas de sac de conservation ni de seau.

Remise à l'eau immédiate des carpes, poissons blancs gardés en bourriche anglaise, puis relâchés en fin de pêche.

Les poissons chats pêchés, espèce invasive, ne doivent pas être remis à l'eau mais détruits.

**Hameçons sans ardillons ou ardillons écrasés.**

Les leurres doivent obligatoirement être décrochés avec soin et délicatesse.

Pour un hameçon piqué trop profondément dans la gorge, couper le fil et remettre le poisson à l'eau.

Graines cuites et amorçage autorisés.

Pour les carpistes, possibilité d'amorçage par bateau télécommandé.

Nos amis les chiens sont les bienvenus, mais tenus en laisse et surveillés notamment pour les déjections et les trous creusés.

Les radios et la musique sont interdites, écoutez les oiseaux !

Attention, par temps d'orage : « Tous à l'abri ! ». Les cannes en carbone attirent la foudre !

Présence de fossés profonds, **surveillez les enfants.**

Barbecue autorisé, sur pieds uniquement, en prenant toutes les précautions concernant les risques d'incendie, surtout par temps chaud, sec et venteux.

Amis fumeurs, des pots à mégots sont à votre disposition dans le cabanon sanitaire.

Des sanitaires sont à votre disposition dans le cabanon. Merci de laisser les lieux propres et de penser aux suivants.

**Merci de ramener tous vos déchets et de laisser votre emplacement impeccable (notamment les mégots, capsules, nylon, hameçons et tous détritiques...).**

Des poubelles de tri et un compost sont à votre disposition à l'entrée du camping.

La benne à verre se situe en remontant la route à côté de la Mairie.

Roulez au pas.

Circulation interdite à tous véhicules autour de l'étang par temps humide. Dans ce cas, les pêcheurs et visiteurs doivent laisser la voiture sur le parking, pied à terre pour les cyclistes.

**L'étang n'est pas un lieu de buvette, respectez les autres pêcheurs et le calme environnant.**

En cas d'URGENCE,

Sophie : 06 48 04 18 58

John : 06 75 98 54 71

Fixe des Bottrais : 03 84 48 60 08

18 POMPIERS

15 SAMU

17 Gendarmerie

03 84 44 13 05 Maison Médicale de Bletterans

La SCI du grand Guyot et la SARL LES BOTTRAIS déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de vol qui pourrait survenir aux pêcheurs, à leurs accompagnants ou à leur matériel.

Nous sommes là pour vous aider et vous conseiller.

N'hésitez pas à nous faire part de vos éventuels problèmes, de toutes remarques et suggestions.

**Nous vous souhaitons de passer d'agréables moments de pêche,**

**Sophie et John**